

# NOTE D'UNITE

## Département MRF – unité Etudes

N° NUN 17-002 | Décision du 3 juillet 2017

---

### Décision MRF NUN 17-002 du 3 juillet 2017

#### Portant délégation de signature du responsable de l'unité Etudes au responsable technique de l'unité Etudes

---

##### **Le responsable de l'unité Etudes du département MRF,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2011-31 consentie le 1<sup>er</sup> juillet 2011 à la Directrice de département du Matériel Roulant Ferroviaire (MRF) par le Président-Directeur général de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note de Département n° 12-009) consentie le 1<sup>er</sup> janvier 2012, au Responsable de l'unité « Etudes » par le Directeur du Département MRF ;

Décide :

##### **Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à Monsieur David Nanteuil, responsable technique de l'unité Etudes, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de ladite unité et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (Note de département n° 12-009).

##### **Article 2**



---

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David Nanteuil, responsable technique de l'unité Etudes, de donner délégation à :

- Monsieur Eric Lohier, responsable de l'entité Etudes Mécaniques de l'unité Etudes ou à
- Monsieur Philippe Aubert, responsable de l'entité Etudes Electriques de l'unité Etudes ou à
- Monsieur Brice Lejal, responsable de l'entité Contrôle Audits Qualité de l'unité Etudes

A l'effet de signer en leur nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

### **Article 3**

La présente décision annule et remplace la délégation référencée « NUN-16-005 » en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait le 3 juillet 2017

**Le responsable de l'unité Etudes du département MRF**

**Jean-Luc FRANCOUAL**